



Réseau de transport d'électricité

PRÉVENIR POUR MIEUX CONSTRUIRE



CONSULTEZ RTE

POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION À PROXIMITÉ DES LIGNES
ÉLECTRIQUES À HAUTE ET TRÈS HAUTE TENSION

Consultez RTE pour mieux instruire

Il est important que RTE soit consulté pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, et ce afin de s'assurer de la compatibilité des projets de construction avec la présence des ouvrages de transport d'électricité. C'est en effet au cas par cas que les distances de sécurité à respecter sont déterminées, selon diverses prescriptions réglementaires* et en fonction des caractéristiques des constructions.

Le saviez-vous ?

UNE COMMUNE
SUR DEUX EST CONCERNÉE
PAR UNE SERVITUDE I4

**ALORS N'ATTENDEZ PLUS
ET CONSULTEZ-NOUS !**

QUELS SONT LES DOSSIERS CONCERNÉS ?

- **Les instructions**
(Permis de construire, Certificat d'urbanisme...)
- **Les "porter à connaissance" et les "projets d'arrêt"** (Plan Local d'Urbanisme...)
- **Tout renseignement** en rapport avec les ouvrages électriques de RTE.

QUELS PROJETS DE CONSTRUCTION SONT CONCERNÉS ?

Tous les projets situés **à moins de 100 mètres** d'un ouvrage électrique aérien ou souterrain de RTE.

OÙ TROUVER L'IMPLANTATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES RTE ?

Sur le plan des servitudes I4 du plan d'urbanisme de la commune (PLU, cartes communales).

*Arrêté interministériel du 17 mai 2001 et Code du travail.

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, exploite, maintient et développe le réseau électrique aérien et souterrain à haute et très haute tension (63 000 à 400 000 volts).


105 000
km de lignes de réseau
électrique en France,
et 48 lignes transfrontalières
connectent le réseau français
à 33 pays européens

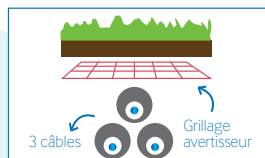
Prévenez RTE pour mieux construire

SI VOUS **CONSULTEZ** RTE...



GARANTIES

- **Projet compatible**
↳ début des travaux
- **Projet à adapter au stade du permis de construire**
↳ début des travaux retardé
mais chantier serein et compatible



Liaison électrique
souterraine

Vue en coupe
de la liaison

SI VOUS NE **CONSULTEZ PAS** RTE...



RISQUES

- **L'arrêt du chantier**
↳ modification nécessaire du projet même après la délivrance du permis de construire
- **L'accident pendant et après le chantier**
↳ construire trop près d'une ligne, c'est risquer l'accrochage de la ligne souterraine avec un engin de chantier, l'électrocution par amorçage à proximité d'une ligne aérienne
- **La modification ou destruction d'une partie du bâtiment après construction**

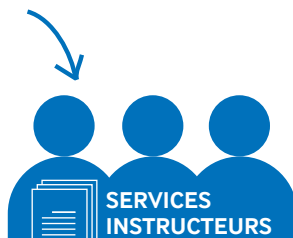
En résumé



SI OUI ALORS...



UNE SERVITUDE I4 EST-ELLE
PRÉSENTE SUR LA ZONE DU
CHANTIER ÉTUDIÉ ?



CONSULTEZ RTE !

POUR NOUS CONTACTER

RTE
Groupe Maintenance Réseaux SUD-OUEST
7, avenue Eugène Freyssinet
78286 GUYENCOURT

Tél. : 01 30 96 30 01
Fax : 01 30 96 31 70

<http://www.rte-france.com/>

Rte

Réseau de transport d'électricité